Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2026 - 4872 - 2015 B 00521 - 817 397 912 - A M HOLDING

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A M HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 367 Impasse des Petites Brandes 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

SIRET : 8 1 7 3 9 7 9 1 2 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles * 028			030	
	Immobilisations financières * (1) 040		25 000	042	25 000
	Total I (5) 044		25 000	048	25 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050			052	
	STOCKS Marchandises * 060			062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés * 068		19 000	070	19 000
	Créances (2) Autres * (3) 072		1 428 576	074	1 428 576
	Valeurs mobilières de placement 080			082	
	Disponibilités 084		148 564	086	148 564
	Charges constatées d'avance * 092			094	
	Total II 096		1 596 139	098	1 596 139
	Total général (I + II) 110		1 621 139	112	1 621 139

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX — 07 OCT. 2026 — ARRIVÉE

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		775 000
	Écarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126		
	Réserves réglementées * 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132		
	Report à nouveau 134		158 161
	Résultat de l'exercice 136		650 121
	Subventions d'investissement 137		
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142		1 583 282
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166		459
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 6 442) 172		15 155
	Comptes courants d'associés 173		
	Autres dettes 175		22 244
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176		37 857
	Total général (I + II + III) 180		1 621 139

Certifié conforme à l'original

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	229 364		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 1 196 334

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : A M HOLDING — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					210	
Production vendue	Biens				214	
	Services *				218	101 244
Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	61 541
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	162 785

dont export et livraisons intracommunautaires : 209 / 215 / 217

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :				242	9 532
Impôts, taxes et versements assimilés	dont CFE et CVAE *	243			244	5 427
Rémunérations du personnel *					250	94 604
Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant	380	26 875		252	47 883
Dotations aux amortissements *					254	
				dont amortissement du fonds de commerces	255	
Dotations aux dépréciations					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	10
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II)	264	157 456
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	5 329
Produits financiers (III)		280	1 405 207	Charges financières (V)	294	750 000
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	10 415
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	650 121

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 650 121 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	10 415
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	95 993
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997

Déductions

Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
		JEI (44. *sexies* A)	989			
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit				346	350	697 871
Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	58 658	354	
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits : Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	58 658	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros
Siège Social : 367 impasse des petites brandes 24 660 Coulounieix

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2026

L'an 2026,

Le 23 mars,

A 10 Heures,

Les associés de AM HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 775 000 euros, divisé en 1550 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Mr Ménage Manuel, gérant,
Mme Ménage Ariane, M. Ménage Baptiste, M. Ménage Thibaut, Mme Ménage Clotilde

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ménage Manuel, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 650 121 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.



AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros
Siège Social : 367 impasse des petites brandes 24660 Coulounieix

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 650 121 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros
Siège Social : 367 impasse des petites brandes 24660 Coulounieix

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 650 ~~212~~ euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ». 650 121

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 MARS 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance